

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 32/1522 :

Contrat Territoire Lecture: approbation du Contrat Territoire Lecture 2024-2026 entre la Commune et l'Etat

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1522-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Affaire n°32/1522 : Contrat Territoire Lecture: approbation du Contrat Territoire Lecture 2024-2026 entre la Commune et l'Etat.

Médiathèque - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du développement de la lecture publique sur l'ensemble de son territoire, la Ville de Saint-Pierre s'inscrira pour la 5^{ème} fois dans le dispositif Contrat Territoire Lecture (CTL) pour la période 2024 - 2025 - 2026.

I - Contexte

Le dispositif Contrat Territoire Lecture (CTL) a été instauré en 2010 dans le cadre des quatorze propositions du Ministre de la culture Frédéric Mitterrand pour le développement du livre et de la lecture.

Dès 2012, la commune de Saint-Pierre s'est inscrite dans le dispositif « contrat territoire lecture », avec un partenariat sur 3 ans permettant à l'État d'accompagner la collectivité et les professionnels de bibliothèques dans le développement de la lecture et de favoriser l'accès aux services numériques.

L'objectif pour la Ville et son réseau de lecture publique est de développer la cohérence et la complémentarité des politiques répertoriées en matière de lecture sur l'ensemble du territoire.

Pour cela, elle s'appuie sur les axes suivants :

- développement d'un réseau de bibliothèques susceptibles d'irriguer le tissu urbain, scolaire et social

- une politique d'action culturelle ambitieuse avec :

* des actions de médiation hors les murs

* de l'éveil à la lecture dès le plus jeune âge

* des actions de lutte contre l'illettrisme

* des actions afin de favoriser l'accès à la lecture et à la culture pour tous

- l'organisation d'un événement autour du livre, le salon Athéna, avec une participation renforcée des écrivains et d'autres professionnels du livre, libraires, éditeurs. Ce salon est un événement littéraire majeur, très attendu par les professionnels du livre. Il accueille des écrivains locaux, de la zone Océan-Indien, de Métropole et d'autres pays.

Afin de mettre en œuvre les axes de développement de la lecture publique développés ci-dessus, les signataires s'engagent à financer conjointement le programme d'actions du Contrat Territoire Lecture. Le montant de la dépense afférente à la mise en place de ce contrat est estimé à 30000 euros chaque année.

Son financement annuel est assuré par une subvention de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion de 15000 euros et le solde par la Commune de Saint-Pierre.

Plan de financement

Etat (DAC de La Réunion)	15000 euros
Commune de Saint-Pierre	15000 euros
Coût de l'opération	30000 euros

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le Contrat Territoire Lecture 2024-2026 entre la Commune et l'Etat,**
- **D'APPROUVER le plan de financement y afférent,**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1522-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024